

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 042-5298/18/CM

■ Modification unilatérale des contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains et des parcs en régie d'Istres et de Cassis portant sur la gratuité du stationnement pendant les deux week-ends précédents les fêtes de fin d'année aux horaires d'ouverture des commerces de 10 heures à 19 heures

MET 18/9764/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les commerces des centres-villes des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence souffrent d'une diminution de fréquentation qui s'est fortement accrue ces dernières semaines suite à de nombreux mouvements sociaux. En outre, la période de Noël est un moment propice à la relance de l'activité économique.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences « Stationnement » et « Développement économique » la Métropole a décidé d'accompagner cette période de fêtes de fin d'année et plus globalement l'activité des centres-villes, en permettant la gratuité du stationnement au sein des parkings métropolitains concédés ou exploités en régie.

Il s'agit d'une décision unilatérale pour motif d'intérêt général qui s'appliquera durant les deux prochains week-ends de décembre, soit les samedis et dimanches 15, 16, 22 et 23 décembre 2018. Cette gratuité sera mise en place durant la plage horaire d'ouverture des commerces de 10h à 19h et concernera les parkings des centres-villes de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le contrat de délégation de service public n° 91/342 (parkings Castellane et Préfecture) confié à la Société Méditerranéenne de Stationnement – Groupe Vinci Park - INDIGO) ;
- Le contrat de délégation de service public n° 91/343 (parkings Jaurès et De Gaulle confié à la Société Sogeparc – Groupe Vinci Park - INDIGO) ;
- Le contrat de délégation de service public n° 91/354 (parkings Timone, Baret, Monthyon, Julien, Gambetta, Phocéens, Corderie) géré par la Société Qpark),
- Le contrat de délégation de service public n° 87/042 (parking Estienne d'Orves) confié à la société Q-PARK ;
- Le contrat de délégation de service public n° 07/143 (parking République) – Groupe Vinci Park - INDIGO),
- Le contrat de délégation de service public n° 14/005 (parking Vieux Port Hôtel de Ville - société Q-PARK)

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

- Le contrat de délégation de service public n° 15/1623 (parc en enclos de Marseille – Société Effia Stationnement)
- Le contrat de délégation de service public n° 07/136 (parkings Arvieux et Espercieux – Groupe Q-Park)
- Le contrat de délégation de service public n° 09/149 (parking Vieux Port Fort Saint Jean – Groupe Indigo)
- Le contrat de délégation de service public n°08/024 (parking Vallier – Q-Park/Fayat)
- Le contrat de délégation de service public n°2015/160 (parkings Verdun et Port de Plaisance (La Ciotat) – SAGS)
- Le contrat de délégation de service public n°06/123 (parkings Centre et Vieux Port (La Ciotat) – Indigo)
- Le contrat de délégation de service public n°14/026 (parkings Mimosas, Viguerie et enclos Daudet, Madie, Bestouan (Cassis) – Effia Stationnement)
- La Régie métropole parking Marché (Cassis)
- Le contrat de délégation de service public du 29/12/1986 (parkings Carnot, Méjanès, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet, Bellegarde (Aix en Provence) – SEMEPA) ;
- Le contrat de délégation de service public du 24/10/2003 (parking Rotonde (Aix en Provence) – SEMEPA) ;
- Le contrat de délégation de service public du 03/07/1991 (parkings L'Empéri et Portail Coucou (Salon de Provence) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2002 (parkings Potier, Centre ancien, Beaumond, 8 Mai 1945 et Hôpital (Aubagne) – Q-Park) ;
- La Régie métropole parkings d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo, Les Carmes) ;
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2017 (parking Degut (Martigues) – SEMOVIM) ;
- Le contrat de délégation de service public du 21/01/1992 (parking Rayettes (Martigues) – SEMOVIM) ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les centres-villes connaissent une baisse de fréquentation récurrente de leurs commerces qui s'est accrue suite aux derniers mouvements sociaux ;
- Que dans le cadre de ses compétences « Parcs de Stationnement » et « Développement Economique », la Métropole souhaite accompagner l'activité commerciale en offrant la gratuité du stationnement au sein des parkings métropolitains durant les deux week-ends précédant les fêtes de Noël (15,16, 22 et 23 décembre de 10h00 à 19h00) ;
- Que cette décision concerne les parkings concédés à la société INDIGO (Parkings Castellane, Charles de Gaulle, République, Préfecture Jaurès, Vieux Port Fort Saint Jean (Marseille), Centre, Vieux Port (La Ciotat), L'Empéri et Portail Coucou) et à la société Q-PARK (Parkings Estienne d'Orves, Monthyon, Phocéens, Barret Saint Ferréol et Vieux Port Hôtel de Ville Cours Julien, Gambetta, Timone, Corderie, Arvieux, Espercieux, Potier, Marché, Centre Ancien, Beaumond, 8 Mai 1945 et Hôpital) ; à la société SAGS (parkings Verdun et Port de Plaisance) ; à la société Effia Stationnement (parkings en enclos des plages à Marseille (P1 à P7), Providence, Tilleuls, Beaugeard, parkings de Cassis Mimosas, Viguerie et enclos Daudet, Madie, Bestouan) ; à la SEMEPA (parkings La Rotonde, Carnot, Méjanès, Pasteur, Signoret, Cardeurs, Mignet, Bellegarde) ; à la SEMOVIM (parkings Degut et Rayettes) ; les parcs en régie (Marché à Cassis, Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes à Istres)
- Que cette modification des contrats de délégation de service public est faite pour motif d'intérêt général unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la mise en place de la gratuité du stationnement, les samedis et dimanches 15, 16, 22 et 23 décembre 2018, durant la plage horaire de 10h00 à 19h00, couvrant la période d'ouverture des commerces au public. Ces heures de stationnement gratuites complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur pour la période dans les parkings énoncés ci-dessous.

Article 2 :

Cette mesure décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour motif d'intérêt général, s'appliquera durant la période décrite à l'article 1, au sein des parkings métropolitains des centres-villes de la Métropole Aix-Marseille Provence concédés aux Sociétés INDIGO, QPARK SAGS, SEMEPA, SEMOVIM et Effia Stationnement et les parcs gérés en régie d'Istres et Cassis. Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

Pour la Société INDIGO :

- Parkings Castellane et Préfecture DSP n°91/342
- Parking Charles de Gaulle DSP n°91/343
- Parking République DSP n°07/143
- Parking Vieux Port Fort Saint Jean DSP n°09/149
- Parkings Centre et Vieux Port à La Ciotat, DSP n°06/123
- Parkings L'Empéri, Portail Coucou à Salon de Provence, DSP du 03/07/1991

Pour la Société QPARK :

- Parking Estienne d'Orves - DSP n°87/042
- Parkings Monthyon, Phocéens et Barret Saint Ferréol - DSP n°91/354
- Parking Vieux Port Hôtel de Ville - DSP n°14/005
- Parking du Cours Julien – DSP n°91/354
- Parkings Arvieux et Espercieux – DSP n°07/136
- Parkings Potier, Marché, Centre Ancien, Baumond, 8 Mai 1945, Hôpital à Aubagne, DSP du 01/02/2002

Pour la Société SAGS :

- Parkings Verdun et Port de Plaisance à La Ciotat, DSP n°2015/160

Pour la Société Effia Stationnement :

- Parkings en enclos de Marseille – DSP n°15/1623
- Parkings Viguerie, Mimosas et enclos Daudet, Madie, Bestouan à Cassis, DSP 14/026

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

Pour la SEMEPA :

- Parking La Rotonde à Aix en Provence – DSP du 24/10/2003
- Parkings Carnot, Méjanes, Pasteur, Signoret, Cardeur, Mignet et Bellegarde à Aix en Provence – DSP du 29/12/1986

Pour la SEMOVIM :

- Parking Rayettes à Martigues – DSP du 21/01/1992
- Parking Degut à Martigues – DSP du 01/01/2017

Pour les parkings gérés en régie :

- Parkings Arnavaux, Victor Hugo et Les Carmes à Istres
- Parking Marché à Cassis

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM